

N° 1791 – MO 727

Dépôt : 27.02.2023
Traitement Bureau CDV : 06.03.2023
Développement/Urgence : NON/NON
Délai de réponse : 06.09.2023

Motion du PCSI intitulée : « Retour du marché le vendredi »

Proposition

Le Conseil municipal est chargé d'organiser l'infrastructure permettant la tenue du marché le vendredi en vieille ville :

- coordination générale et gestion des forains (inscriptions, placement, encaissement si nécessaire) ;
- blocage de la circulation ;
- mise à disposition, montage, démontage et rangement des bancs de foire.

Développement

Un récent article de presse (LQJ 13.02.2023) faisait état d'une ville de Moutier « morte ». Le délégué à la promotion économique, Jacques Stalder, en tirait, lui-même, un bilan assez pessimiste « Qu'on dise Moutier ville morte, ça m'énerve, mais c'est vrai ! ».

Nous ne sommes que partiellement d'accord avec ces affirmations, car la population prévôtoise est friande d'animations. Les diverses manifestations organisées remportent à chaque fois un très bon accueil et une participation sans faille des Prévôtois.

Le marché du vendredi en vieille ville en était un très bon exemple. Chaque vendredi soir de marché, la bonne humeur s'emparait de la vieille ville. Malheureusement, faute de soutien, les organisateurs de ce marché se sont essoufflés. Une tentative eut lieu le samedi matin, mais ne rencontra pas le succès escompté.

Nous ne devons pas laisser Moutier, ville en sommeil, devenir réellement une ville morte. Il est indispensable d'agir, et vite ! En cela, relancer le marché du vendredi soir en vieille ville est une solution peu coûteuse qui apportera beaucoup à la dynamique citoyenne de notre cité.

Néanmoins, l'organisation du marché ne doit pas reposer uniquement sur des épaules privées. Notre commune se doit de la prendre en main comme cela se fait depuis de nombreuses années à Delémont par exemple où la police municipale s'occupe de cette organisation.

Une première phase exploratoire nous a permis de nouer des contacts avec une dizaine de commerçants de tout horizon qui seraient motivés à participer à cette nouvelle mouture du marché. Un dossier complet a d'ailleurs été déposé parallèlement à cette motion sur le bureau du délégué à la promotion économique, Jacques Stalder.

Le dispositif à mettre en œuvre se veut aussi simple que possible :

- un service communal (p. ex. police administrative) se charge de la coordination et de la gestion des forains (inscriptions, placement, encaissement si nécessaire) ;
- une restriction de circulation est posée le vendredi en fin d'après-midi ;
- la voirie dépose et monte les bancs de foire dans la journée de vendredi et les récupère le lundi ;
- les jeunes du SeJAC sont employés pour démonter les bancs de foire à la fin de la manifestation.

Nous laissons néanmoins la latitude au Conseil municipal d'organiser les choses différemment si cela fait plus de sens pour lui.

En ce qui concerne l'emplacement, il est nécessaire d'avoir de l'espace et de l'ouverture. En cela, la zone piétonne n'est pas adaptée. Nous disposons d'une magnifique vieille ville très bien rénovée, mais aussi fortement sous-exploitée. L'emplacement idéal pour ce marché serait la place devant le magasin VanBo Sports qui offre une belle ouverture, un cadre sympathique, mais néanmoins une proximité avec les restaurants et commerces de la vieille ville.

Un article paru dans le dernier magazine Moutier.ch enjoignait les citoyens à participer au défi « Février sans supermarché » notamment pour :

- encourager les petits commerces de proximité ;
- soutenir les petits producteurs ;
- faire vivre les marchés.

Notre démarche s'inscrit tout à fait dans cette ligne et permettra sans nul doute à ce que les habitudes de consommation des Prévôtois évoluent aussi un peu.

Urgence

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 27 février 2023

Signature (s) :
PCSI, 1^{er} signataire :

M. Claude Girardin (2)
M. Julien Berthold